

Juriste HEU



Nature des tâches

Une simple dispute entre collègues peut être difficile, car chacun vit la situation différemment et cherche donc des solutions au conflit différentes. Qui a raison? Le droit réglemente certaines activités humaines dans le domaine public (droit public) et privé (droit privé). Cela crée une base permettant de régler certains conflits d'intérêts spécifiques (mais pas tous). Les juristes apprennent les dispositions du droit en détail et s'emploient à les appliquer. Ils ont en charge un grand nombre de tâches très diverses auprès des tribunaux, dans l'administration ou dans l'économie. Il ne s'agit pas toujours de fonction exclusivement à caractère juridique. Les études sont plutôt considérées comme une formation de base à large spectre, qui permet d'accéder à diverses activités professionnelles. Ce n'est qu'au cours de la pratique de leur profession que les juristes se spécialisent dans un domaine particulier.

Conditions d'admission

Maturité reconnue au niveau fédéral ou selon le règlement de l'université d'autres diplômes tels que la maturité cantonale, un brevet d'enseignant primaire.
Pensée logique et abstraite, habileté dans la négociation, esprit vif, expression choisie et aisée, capacité de prise de décisions, résistance, patience, sensibilité, enthousiasme pour les contacts humains, ouverture, tolérance.

Formation

Env. 3 1/2 à 6 années d'études de droit à l'université. La formation est différente en fonction des universités.

Perspectives

Les postes typiquement juridiques sont: juge, juge d'instruction (avocat(e) de circonscription, juge des auditions), procureur, avocat(e), notaire, juriste dans l'administration auprès d'une commune, d'un canton ou de la Confédération, juriste d'entreprise dans l'industrie, le commerce, la banque et les assurances. Juriste docteur en droit (thèse), avocat(e) (brevet d'avocat), notaire (brevet de notariat), fonctionnaire juridique auprès d'un tribunal, juriste ayant son propre cabinet, professeur à l'université (recherche, enseignement).